

PUBLICATIONS—VŒUX DE LA COMMISSION
ROYALE D'ENQUÊTE

Question n° 1451—M. Scott:

1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes et des observations au sujet de l'application des recommandations de la Commission royale sur les publications?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien de ces demandes et observations a-t-il reçues, de qui les a-t-il reçues, en précisant la date, le nom et, brièvement, la teneur?

Le très hon. M. Pearson: 1. Oui.

2. Trois.

22 avril 1963: M. Hugh MacLennan, 1535, avenue Summerhill, Montréal 25 (P.Q.).

18 septembre 1963: M. F. B. Walker, Éditeur adjoint, *Family Herald*, 245, rue Saint-Jacques ouest, Montréal 1 (P.Q.).

30 septembre 1963: M. C. H. Thorn, Directeur administratif, Modern Homes & Publications, Ltd., 96, rue Kingsway, Vancouver (C.-B.).

Demandes pressant le gouvernement de mettre en application les recommandations du rapport.

PERSONNEL DE LA STATION CONJOINTE
DE REPÉRAGE

Question n° 1454—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):

1. Le gouvernement du Canada a-t-il reçu des observations de la part du gouvernement des États-Unis ou d'une de ses directions au sujet de la construction de maisons devant abriter le personnel de la station conjointe de repérage du satellite Nimbus?

2. Le gouvernement a-t-il pris une décision et le Canada fournira-t-il les logements requis?

3. Quelle date a-t-on fixée pour la construction de la station de repérage du satellite Nimbus?

L'hon. M. McIlraith: 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. Il n'y a pas de date fixée pour la construction. L'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace, aux États-Unis, a informé le ministère des Transports que tout le programme Nimbus, dont fait partie la station de repérage projetée à Cap-Breton, a été remis à l'étude, et elle lui a demandé de ne rien entreprendre d'autre tant que cette nouvelle étude ne sera pas terminée.

VENTE DE TITRES CANADIENS À DES PORTEFEUIL-
LISTES DES ÉTATS-UNIS

Question n° 1455—M. Scott:

1. Chaque mois, depuis que le président Kennedy a proclamé l'impôt de réévaluation, quel a été le total des ventes a) d'obligations du Canada, b) de valeurs canadiennes aux portefeuillistes américains et comment ces chiffres se comparent-ils à ceux de 1962?

2. Le gouvernement a-t-il fait des instances auprès du gouvernement américain pour faire supprimer la disposition relative à la rétroactivité et, dans le cas de l'affirmative, quelles réponses ont été données à ces protestations?

[M. Benson.]

M. Benson: 1. Les données complètes concernant l'ensemble des ventes d'obligations du Canada et de valeurs canadiennes aux portefeuillistes américains ne sont encore publiées pour aucun mois de l'année civile depuis l'annonce faite par le président Kennedy sur la taxe d'égalisation d'intérêts envisagée.

2. La nature des entretiens entre les gouvernements du Canada et des États-Unis au sujet de l'imposition de la taxe d'égalisation d'intérêts envisagée et le résultat de ces conversations ont fait l'objet d'un communiqué de presse concerté, paru le 21 juillet 1963:

Ottawa, le 21 juillet 1963: L'honorable Walter L. Gordon, ministre des Finances, a fait publier, cet après-midi la déclaration suivante sur laquelle s'étaient entendus les représentants du Canada et des États-Unis réunis à Washington pendant la fin de semaine:

«Les représentants du Canada et des États-Unis se sont réunis en fin de semaine pour estimer les conséquences qu'aurait pour le marché financier canadien la «taxe d'égalisation d'intérêts» envisagée par les États-Unis.

Les deux gouvernements ont reconnu qu'il était nécessaire de prendre des mesures efficaces afin d'améliorer la balance des paiements des deux pays et sont tous deux déterminés à faire en sorte que pareille action ne porte pas préjudice aux relations économiques étroites entre les deux pays, et n'empêche pas l'expansion essentielle aux deux économies.

Pendant bien des années, les marchés des capitaux des deux pays se rattachaient étroitement encore sentir. Une partie des entrées de capitaux américains à destination du Canada ont défrayé une grande partie du déficit canadien des comptes courants avec les États-Unis. Ce besoin se fait encore sentir. Une partie des entrées de capitaux doit être le résultat de la vente de nouvelles émissions de valeurs canadiennes sur les marchés américains. Les dirigeants américains avaient jugé que ces besoins continueraient à être amplement défrayés selon la «taxe d'égalisation d'intérêt» envisagée. Toutefois, les représentants du Canada ont déclaré qu'il faudrait alors recourir à une hausse très sensible de toute la structure canadienne de l'intérêt. Les deux gouvernements ont reconnu que cette évolution serait peu souhaitable dans les circonstances économiques actuelles.

Étant donné la situation, les représentants des États-Unis ont accepté que le projet de loi devant être soumis au Congrès comporterait une disposition autorisant une façon de procéder selon laquelle le président pourrait, de temps à autre, modifier l'application de la taxe en instituant des exemptions dont il pourrait limiter le montant ou non. Le président aurait donc ainsi la faculté d'autoriser l'acquisition, en exemption de la taxe, des nouvelles émissions requises pour maintenir le libre courant des échanges et des paiements entre les deux pays, et de tenir compte de toute situation exceptionnelle qui pourrait intervenir dans le cas d'autres pays. Les représentants officiels des États-Unis ont précisé que ces dispositions ne modifieraient pas leurs propositions relatives à l'imposition des transactions concernant les valeurs non échues; l'année dernière, les transactions de cette nature entre le Canada et les États-Unis n'ont pas atteint une grande importance.

Les autorités canadiennes ont déclaré que le Canada n'avait ni le désir, ni l'intention d'augmenter ses réserves de devises étrangères en recourant à des emprunts aux États-Unis, et les deux gouvernements espèrent et s'attendent qu'en restant